

## **Réponse de Teleperformance sur sa mise en demeure pour non-respect de la loi française sur le devoir de vigilance**

29 juillet 2019

*Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme a invité Teleperformance à répondre aux allégations figurant dans les documents suivants :*

- - « Droits des travailleurs et devoir de vigilance : le leader mondial des call centers Teleperformance mis en demeure », Sherpa et UNI Global Union, 18 juillet 2019  
2019: <https://www.rse-et-ped.info/communiquede-presse-droits-des-travailleurs-et-devoir-de-vigilance-le-leader-mondial-des-call-centers-teleperformance-mis-en-demeure/>

*Teleperformance nous a envoyé la réponse suivante :*

*«Avec 300 000 employés à travers le monde, Teleperformance est le leader mondial de la gestion de l'expérience clients externalisée. Teleperformance, dont l'ADN est les femmes et les hommes qui le représentent, se conforme à l'ensemble des réglementations qui lui sont applicables et ce, partout dans le monde.*

*Le respect des droits humains est au cœur des engagements et des préoccupations du Groupe : Teleperformance s'est engagé depuis sa création pour garantir le respect des droits fondamentaux de ses employés. Le groupe travaille au quotidien à l'amélioration continue des conditions de travail et du bien-être de ses collaborateurs.*

*Le plan de vigilance du Groupe a été rendu public en décembre 2018, en conformité avec la réglementation. Teleperformance travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes afin de publier un plan de vigilance enrichi et détaillé en septembre prochain. »*